

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Boc-L-Dap(Fmoc)-OH

Date de révision: 10.11.2022 Code du produit: BAA1088\_solv Page 1 de 13

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Boc-L-Dap(Fmoc)-OH

## Autres désignations commerciales

N-alpha-t-Butyloxycarbonyl-N-beta-(9-fluorenylmethyloxycarbonyl)-L-2,3-diaminopropionic acid

N-alpha-Boc-N-beta-Fmoc-L-2,3-diaminopropionic acid

Boc-Dap(Fmoc) Boc-Dpr(Fmoc)-OH Boc-Dapa(Fmoc)-OH

Nom de la substance: dichlorométhane; chlorure de méthylène

 N° CAS:
 75-09-2

 N° Index:
 602-004-00-3

 N° CE:
 200-838-9

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Fabrication de la substance. Produit chimique de laboratoire

#### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques). Limites d'utilisation: Substance pharmaceutique

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Iris Biotech GmbH

Rue: Adalbert-Zoellner-Straße 1
Lieu: D-95615 Marktredwitz, Germany

Boîte postale: 568

D-95605 Marktredwitz, Germany

Téléphone: +49 9231 97121 0 Téléfax: +49 9231 97121 99

e-mail: info@iris-biotech.de

Interlocuteur: Compliance Department Téléphone: +49 9231 97121 0

e-mail: sds@iris-biotech.de
Internet: www.iris-biotech.de

Service responsable: Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)89 19240 (CENTRE ANTIPOISON München: 24 h)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Carc. 2; H351 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Boc-L-Dap(Fmoc)-OH

Date de révision: 10.11.2022 Code du produit: BAA1088\_solv Page 2 de 13

## **Pictogrammes:**





#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

#### Conseils de prudence

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver Mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un lieu d'élimination approuvé.

#### Conseils supplémentaires

Attention - Substance non encore testée complètement.

# Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:





## Mentions de danger

H351

## Conseils de prudence

P202-P280-P308+P313-P405-P501

#### 2.3. Autres dangers

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.1. Substances

## Caractérisation chimique

N-alpha-t-Butyloxycarbonyl-N-beta-(9-fluorenylmethyloxycarbonyl)-L-2,3-diaminopropionic acid

Formule: C23H26N2O6
Poids moléculaire: 426,47 g/mol



# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Boc-L-Dap(Fmoc)-OH

Date de révision: 10.11.2022 Code du produit: BAA1088\_solv Page 3 de 13

## Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)			
75-09-2	dichlorométhane; chlorure de méthylène			
	200-838-9	602-004-00-3		
	Carc. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H315 H319 H335 H336 H373			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité	
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
75-09-2	200-838-9	dichlorométhane; chlorure de méthylène	10 - < 15 %	
par inhalation: CL50 = 52000 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg				

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

## Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

# Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

# Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool. Extincteur à sec. Sable.



Iris Biotech GmbH

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Boc-L-Dap(Fmoc)-OH

Date de révision: 10.11.2022 Code du produit: BAA1088\_solv Page 4 de 13

## Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes nitriques (NOx). Chlorure d'hydrogène (HCI).

## 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

#### Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

## Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un équipement de protection individuel

En cas d'incendie: évacuer la zone.

## Pour les non-secouristes

Recueillir à l'état sec avec précaution.

#### Pour les secouristes

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

# Pour le nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

# **Autres informations**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Éviter la formation de poussière.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13 Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Assurer une aération suffisante.

Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.



Iris Biotech GmbH

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Boc-L-Dap(Fmoc)-OH

Date de révision: 10.11.2022 Code du produit: BAA1088\_solv Page 5 de 13

## Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une aération suffisante. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Manipuler et stocker le contenu sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.

température de stockage: +2°C - +8°C

## Conseils pour le stockage en commun

Aucune donnée disponible

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En dehors de celles mentionnées à la section 1.2 a pas d'autres utilisations spécifiques sont fournis.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
75-09-2	Dichlorométhane	50	178		VME (8 h)	
		100	356		VLE (15 min)	
-	Poussières alvéolaires (locaux de travail)	-	3,5		VME (8 h)	
-	Poussières totales (locaux de travail)	-	7		VME (8 h)	

## Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite		Moment de prélèvement
75-09-2	Dichlorométhane	Carboxyhémoglobine	3,5 %	"	immédiatement en fin de poste



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Boc-L-Dap(Fmoc)-OH

Date de révision: 10.11.2022 Code du produit: BAA1088\_solv Page 6 de 13

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation				
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur	
75-09-2	dichlorométhane; chlorure de méthylène				
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	176 mg/m³	
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	12 mg/kg p.c./jour	
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	44 mg/m³	
Consommateu	ır DNEL, à long terme	dermique	systémique	5,82 mg/kg p.c./jour	
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,06 mg/kg p.c./jour	

## Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu enviro	nnemental	Valeur
75-09-2	dichlorométhane; chlorure de méthylène	
Eau douce		0,31 mg/l
Eau douce (	rejets discontinus)	0,27 mg/l
Eau de mer		0,031 mg/l
Sédiment d'e	Sédiment d'eau douce	
Sédiment marin		0,26 mg/kg
Micro-organi	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	
Sol	Sol	

## 8.2. Contrôles de l'exposition





## Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Ecran de protection (20 cm minimum). Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

## Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter des gants appropriés.

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux



Iris Biotech GmbH

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Boc-L-Dap(Fmoc)-OH

Date de révision: 10.11.2022 Code du produit: BAA1088\_solv Page 7 de 13

bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

#### Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection. Porter un vêtement de protection approprié.

## Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: solide

Couleur: blanc/ blanchâtre

Odeur: Aucune donnée disponible

Seuil olfactif: non déterminé

Point de fusion/point de congélation: 84-88 °C (décomposition) °C

non déterminé

d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Point d'ébullition ou point initial

Inflammabilité

non déterminé solide/liquide: non applicable Limite inférieure d'explosivité: non déterminé non déterminé Limite supérieure d'explosivité: Point d'éclair: Aucune donnée disponible non déterminé Température d'auto-inflammation: non déterminé Température de décomposition: pH-Valeur: Aucune donnée disponible Viscosité cinématique: non applicable Hydrosolubilité: Aucune donnée disponible

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

La vitesse de dissolution:

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

Densité:

Densité apparente:

Densité de vapeur relative:

non déterminé
non déterminé
non déterminé
non déterminé

# 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de

coup de poussière.

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Boc-L-Dap(Fmoc)-OH

Date de révision: 10.11.2022 Code du produit: BAA1088\_solv

Page 8 de 13

solide: non déterminé gaz: non applicable

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Teneur en solvant:

Teneur en corps solides:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Viscosité dynamique:

Durée d'écoulement:

non déterminé
non déterminé
non déterminé
non applicable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

# 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

## 10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

Conserver à l'écart de la chaleur.

# 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Non inflammable. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes nitriques (NOx). Chlorure d'hydrogène (HCI).

# Information supplémentaire

En cas d'incendie: Voir le chapitre 5.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

## Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

# Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Boc-L-Dap(Fmoc)-OH

Date de révision: 10.11.2022 Code du produit: BAA1088\_solv

Page 9 de 13

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
75-09-2	dichlorométhane; chlorure de méthylène					
	orale	DL50 > 20 mg/kg	000	Rat	Other company data (1988)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 20 mg/kg	000	Rat	Other company data (1988)	OECD Guideline 402
	· '	CL50 520 mg/l	000	Rat		

#### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de provoquer le cancer. (dichlorométhane; chlorure de méthylène)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ce produit est ou contient un composant qui selon les classifications de l'IARC, ACGIH, NTP ou de l'EPA est classé comme potentiellement cancérigène. Des preuves limitées provenant d'études animales concernant la cancérogénicité CIRC: 2B - Groupe 2B: Peut-être cancérogène pour l'homme. (Dichlorométhane)

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (dichlorométhane; chlorure de méthylène)

# Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

## Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

# 11.2. Informations sur les autres dangers

# Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

## Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

# RTECS (Dichlorométhane): PA8050000

Avertissement ! Au meilleur de nos connaissances,les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas été investiguées. D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Boc-L-Dap(Fmoc)-OH

Date de révision: 10.11.2022 Code du produit: BAA1088\_solv

Page 10 de 13

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
75-09-2	dichlorométhane; chlorure de méthylène						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	193 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Bull Environ Contam Toxicol 20, 344-352	According to test methods described by t
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	27 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1979)	According EPA publication
	Toxicité pour les poissons	NOEC	357 mg/l	8 d	Pimephales promelas	Publication (1987)	other: ASTM E729-80

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Nº CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation		-	*	
75-09-2	dichlorométhane; chlorure de méthylène				
	OCDE 301C/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-F	< 26 %			
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)				

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
75-09-2	dichlorométhane; chlorure de méthylène	1,25

# **FBC**

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
75-09-2	dichlorométhane; chlorure de	39	Cyprinus carpio	Study report (1986)
	méthylène			

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Aucune donnée disponible

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Attention - Substance non encore testée complètement.

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

# Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Boc-L-Dap(Fmoc)-OH

Date de révision: 10.11.2022 Code du produit: BAA1088\_solv Page 11 de 13

## L'élimination des emballages contaminés

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Transport terrestre (ADR/RID)

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements

transport de l'ONU: applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements

transport de l'ONU: applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements

transport de l'ONU: applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements

transport de l'ONU: applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

2010/75/UE (COV): 10 % 2004/42/CE (COV): 10 %

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III): Information supplémentaire

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

Date d'impression: 10.11.2022

femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Boc-L-Dap(Fmoc)-OH

Date de révision: 10.11.2022 Code du produit: BAA1088\_solv Page 12 de 13

#### **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,15,16.

## Abréviations et acronymes

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

**UN: United Nations** 

CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: http://abk.esdscom.eu

## Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

#### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre



Iris Biotech GmbH

Date d'impression: 10.11.2022

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Boc-L-Dap(Fmoc)-OH

Date de révision: 10.11.2022 Code du produit: BAA1088\_solv Page 13 de 13

produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.